

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MOOREA FUND - SUSTAINABLE EURO HIGH YIELD

Un compartiment de MOOREA FUND

Classe Institutionnelle EUR (IE) - LU0979136503

Moorea Fund est agréé au Luxembourg et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Société de gestion : Société Générale Private Wealth Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs d'investissement

L'objectif du Compartiment est de délivrer de la performance par le biais d'investissements dans un portefeuille diversifié de titres de créance d'émetteurs présentant un profil ESG (Environnement, Social et Gouvernance) fort, principalement libellés en euros. Le Compartiment vise à relever les défis à long terme du développement durable tout en délivrant une performance financière par la combinaison de critères financiers et extra-financiers, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Politique d'investissement

Le Compartiment investira dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de créance à haut rendement émis par des gouvernements, des sociétés ou des institutions publiques, principalement libellés en euros. Le terme " haut rendement " englobe les obligations notées BB+/Ba1 et moins par Standard & Poor's ou Moody's.

Le Compartiment peut investir dans des titres notés au moins B-/B3 au moment de leur investissement et dans des titres non notés s'ils sont considérés comme présentant un risque équivalent à celui d'une société notée au moins B-/B3 de l'avis du gestionnaire d'investissement au moment de l'investissement.

Si la notation d'un titre détenu par le Compartiment baisse (y compris en dessous de B-/B3), ou si le titre est en défaut, le Compartiment tiendra compte de ces éléments dans son évaluation des mérites du maintien du titre dans son portefeuille, mais ne sera pas obligé de céder le titre.

Le Compartiment peut investir, dans une moindre mesure, dans : Des titres de créance à haut rendement libellés en USD (jusqu'à 40 %), des obligations supplémentaires de catégorie 1 (jusqu'à 20 %), des obligations convertibles (jusqu'à 25 %) et des titres de créance de qualité " Investment Grade " (jusqu'à 10 %). Ces titres de créance seront émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers ou des agences ou instruments gouvernementaux.

Le risque de change résultant des investissements dans des titres de créance non libellés en euros peut être couvert par rapport à l'euro.

A chaque étape du processus de gestion, le Gestionnaire d'investissement exploite à la fois l'analyse financière et l'approche de l'investissement socialement responsable ("ISR").

Politique d'investissement durable

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif aux informations sur la durabilité dans le secteur financier. Il applique également la politique d'investissement durable de Société Générale Private Wealth Management, disponible sur www.sgpwm.societegenerale.com.

L'univers d'investissement initial est composé de titres inclus dans les indices suivants :

- ICE BofA Euro High Yield Index, qui représente les obligations à haut rendement en EUR ;
- ICE BofA US High Yield Index, qui représente les obligations à haut rendement en USD ;
- ICE BofA Contingent Capital Index, qui représente les obligations Additional Tier 1 ;
- ICE BofA Global Convertible Index, qui représente les obligations convertibles ;
- ICE BofA Euro Corporate Index, qui représente les titres de créance d'entreprises de qualité Investment Grade en EUR.

Le gestionnaire d'investissement tient compte des facteurs ESG tout au long du processus d'investissement, y compris la recherche, l'engagement auprès des entreprises et la construction du portefeuille. Le gestionnaire d'investissement incorpore i) une politique d'exclusion complétée par ii) une politique d'intégration ESG. Cette double approche ISR conduira à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial.

i) Politique d'exclusion

En ce qui concerne la construction du portefeuille, l'équipe de gestion du portefeuille utilise également

des normes et des exclusions basées sur la valeur. Les armes controversées, les jeux d'argent, les divertissements pour adultes, le tabac et le charbon thermique sont des exemples d'exclusions (liste non exhaustive) qui sont déterminées par des seuils de revenus. Conformément à la politique d'investissement de la Société de gestion, le Compartiment exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ont transgressé de manière significative et répétée l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, ou qui ont des activités controversées telles que le charbon thermique, les armes chimiques, etc. ou qui sont impliquées dans une ou plusieurs controverses récentes très graves selon la nomenclature MSCI (drapeau rouge).

ii) Politique d'intégration ESG

Le Compartiment suit une approche " Best-in-Class " en investissant dans des émetteurs dont la notation ESG est supérieure ou égale à BB (note principale et moyenne) sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant la pire) selon le système de notation ESG de MSCI. Pour les émetteurs non couverts par MSCI, le Compartiment utilise un processus ESG interne, basé sur l'exclusion/négation, la sélection/le classement des critères ESG et la sélection basée sur les normes.

Le Compartiment gèrera activement la durée et la courbe de rendement, ainsi que la sélection et la diversification des titres. Le Compartiment cherchera également à minimiser le risque de défaut moyen du portefeuille sur la base d'une analyse des différents facteurs de risque inhérents aux obligations.

La construction du portefeuille vise spécifiquement à sur une base de best effort :

- Maximiser la note ESG globale en sélectionnant les meilleurs émetteurs de leur catégorie en tenant compte de l'approche risque/rendement et de la stratégie globale du comité des titres à revenu fixe,
- Favoriser les émetteurs dont la notation ESG s'améliore.

Le Compartiment s'efforcera d'optimiser son empreinte carbone globale en surveillant ses émissions globales de CO2. L'impact durable global du Compartiment peut être amélioré par l'utilisation d'obligations vertes. A titre accessoire, le Compartiment peut envisager d'investir dans des Social Bonds (impact social) et des Blue Bonds (protection des mers et des océans).

Indice de référence

Le Compartiment est géré activement par rapport à l'indice de référence composite suivant, composé de : ICE BofA Euro High Yield Index, ICE BofA US High Yield Index, ICE BofA Contingent Capital Index, ICE BofA Global Convertible Index, ICE BofA Euro Corporate Index. L'indice de référence est utilisé comme un univers à partir duquel les titres sont sélectionnés.

L'indice de référence n'est pas censé être compatible avec l'objectif d'investissement durable du Compartiment, que le Gestionnaire d'investissement cherche à atteindre en appliquant le processus d'investissement durable décrit ci-dessus.

Devise du compartiment

La classe IE est une part de capitalisation en EUR.

Recommandation

La période d'investissement recommandée pour ce Compartiment est de 3 ans.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, tout jour ouvré entier au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg. L'investisseur peut obtenir le rachat de ses parts sur demande au plus tard à 17h00 le jour ouvré précédant le jour de valorisation.

Les actions sont capitalisées, par conséquent, sauf accord spécifique préalablement défini, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires.

Niveau de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le processus d'investissement commence par la définition d'un budget de risque, en termes de volatilité, afin de rester conforme au profil de risque du Compartiment.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur de risque synthétique suite à des investissements dans plusieurs émetteurs de haute et moyenne qualité, dont la majorité sera constituée d'obligations d'entreprises à haut rendement sur le moyen terme.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque et de rendement indiquée n'est pas garantie de rester inchangée et la catégorisation du Compartiment peut changer au fil du temps.

La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'un investissement est sans risque.

Le Compartiment peut également être exposé aux risques suivants, qui ne sont pas suffisamment pris en compte par les indicateurs de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie

Il se réfère au risque de défaillance d'une contrepartie entraînant un non-paiement. Le Compartiment peut être exposé au risque de contrepartie via l'utilisation de produits dérivés de gré à gré conclus par un commun accord avec une institution de crédit.

Risque de liquidité

Le Compartiment peut perdre de l'argent ou être dans l'incapacité de réaliser des plus-values s'il ne peut pas vendre un titre au moment et au prix les plus avantageux et celui-ci peut ne pas être en mesure de lever des fonds pour répondre aux demandes de rachat.

Risque de crédit

Il se réfère à la probabilité que le Compartiment puisse perdre de l'argent si un émetteur se trouve dans l'incapacité de satisfaire ses obligations financières, telles que le paiement du principal et/ou des intérêts relatifs à un instrument.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel se réfère à un échec ou à un retard dans le système, les processus et les contrôles du Compartiment ou de ses prestataires de services, lequel pourrait entraîner des pertes pour le Compartiment.

Risque de marché

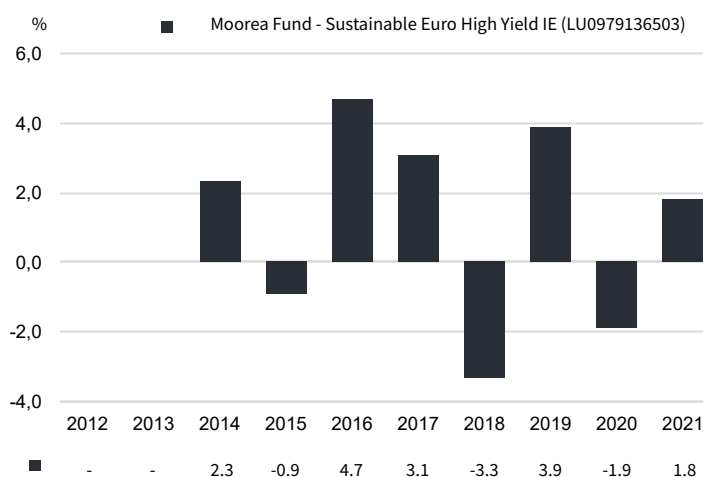
La valeur des actions et des titres assimilables aux actions peut fluctuer en fonction des performances de chaque société et des conditions générales du marché.

Informations clés pour l'investisseur

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,96%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucun

Performances passées



Informations pratiques

Dépositaire

Société Générale Luxembourg - 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Autres informations

Les investisseurs potentiels peuvent obtenir, gratuitement et sur demande, une copie du Prospectus et des Informations clés pour l'investisseur concernant le(s) Compartiment(s) dans le(s)quel(s) ils investissent ainsi que les états financiers annuels et semestriels de Moorea Fund et ses Statuts auprès du siège social de Moorea Fund, de la Société de gestion ou de la Banque dépositaire.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur :

www.sgpwm.societegenerale.com.

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Publication de la valeur liquidative

La valeur liquidative par action de chaque catégorie de chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et de la Société de gestion.

Elle est disponible chaque jour au siège du Dépositaire et en ligne sur :

www.sgpwm.societegenerale.com.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion doivent être adressées à l'Agent de registre chez Société Générale Luxembourg (centre opérationnel : 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg).

Les frais sont utilisés pour payer les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution du Compartiment. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Les frais d'entrée sont déduits avant que votre capital ne soit investi.

Ne sont pas inclus dans les frais courants :

- les commissions liées aux performances,
- les dépenses d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée / de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il vend ou achète des parts d'un autre OPCVM.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM indiquera le montant exact des dépenses encourues et le présent document sera mis à jour.

Pour de plus amples informations concernant ces frais, veuillez consulter la section « frais et charges » du prospectus, disponible au siège de MOOREA FUND, 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Les performances présentées dans le graphique ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul de la performance future inclut l'ensemble des frais et commissions.

Moorea Fund - Sustainable Euro High Yield IE a été créé en 2013.

Les performances du Compartiment ont été calculées en EUR.

La politique d'investissement du Compartiment a été modifiée en 2022. Avant cette date, le compartiment n'avait pas d'indice de référence.

Changement de Compartiment

Un actionnaire peut être autorisé, sous certaines conditions, à passer gratuitement d'un Compartiment à un autre ou d'une classe à une autre au sein du même Compartiment chaque jour de valorisation, par conversion des actions d'un Compartiment en Actions correspondantes de toute classe de l'autre Compartiment. La conversion de classes dans d'autres classes est soumise à certaines restrictions en raison des caractéristiques spécifiques des classes concernées. Pour de plus amples détails sur la façon de changer de Compartiment, veuillez consulter le Prospectus.

Réglementation fiscale

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de Société Générale Private Wealth Management S.A. ne peut être engagée que sur la base d'informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.